

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

60400 Noyon

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

EI sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

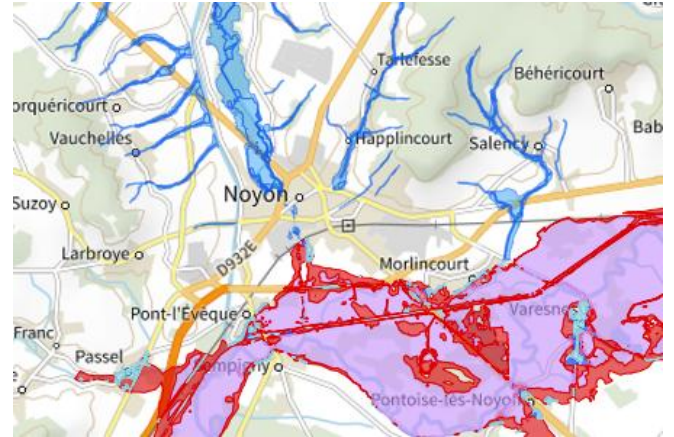
EI sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Noyon

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRi Noyonnais

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi Noyonnais a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 18/03/2001

Date d'approbation : 21/05/2007

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 01 : Prescriptions hors zone d'aléa
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
- 04 : Interdiction stricte
- 05 : Délaissement possible

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Noyon



PPRN : PPRi Verse

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi Verse a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 26/12/2012

Date d'approbation : 01/09/2017

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : AZI sur l'Oise (entre Boran sur Oise et Appilly) et sur l'Aisne (entre

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



PAPI : PAPI Vallée de l'Oise

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 60DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM60

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

10 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2327460A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/08/2023	01/11/2023
INTE2201262A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/09/2021	12/02/2022
IOCE0761915A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/06/2007	01/08/2007
INTE0300095A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/01/2003	09/03/2003
INTE0100460A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2001	11/08/2001
INTE0100227A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/01/2001	14/06/2001
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400004A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/12/1993	15/01/1994

Risque d'inondation sur Noyon

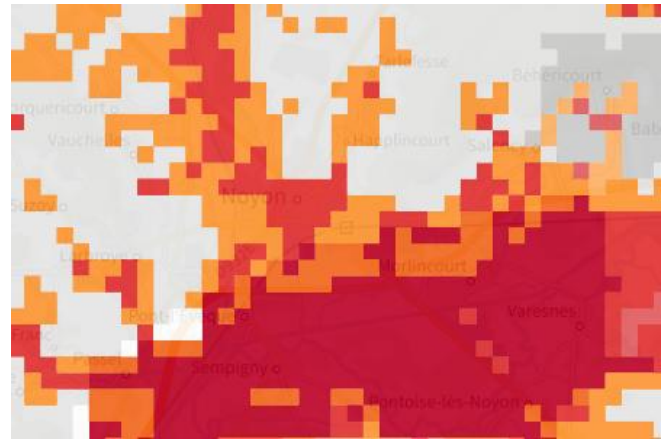
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19860730	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/05/1986	20/08/1986

Risque de remontées de nappe sur Noyon

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI Vallée de l'Oise

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 60DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

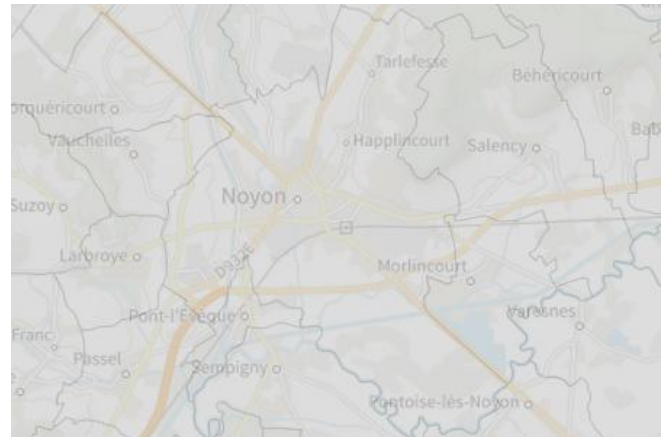
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Noyon

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

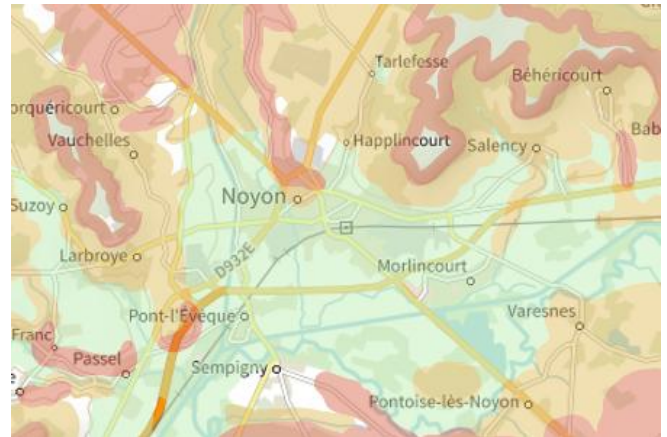
Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Noyon

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

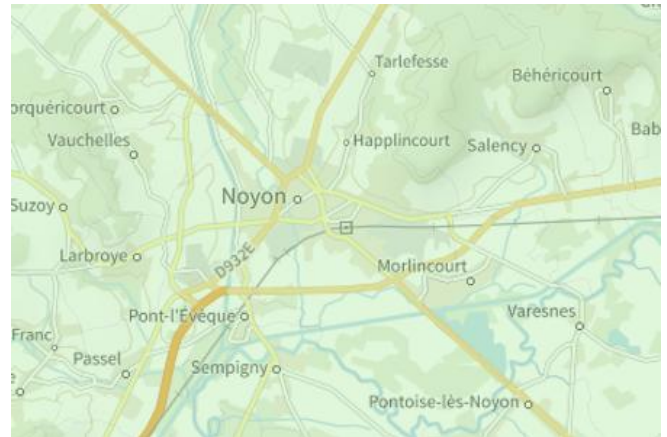
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900304A	Sécheresse	01/08/1997	14/07/1999
INTE0000771A	Sécheresse	01/01/1990	29/12/2000

Risque radon sur Noyon

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Noyon

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

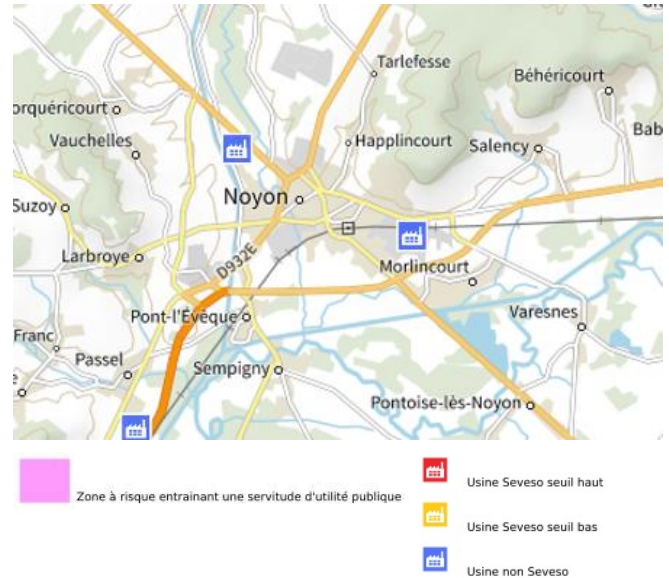
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune



Informations détaillées :

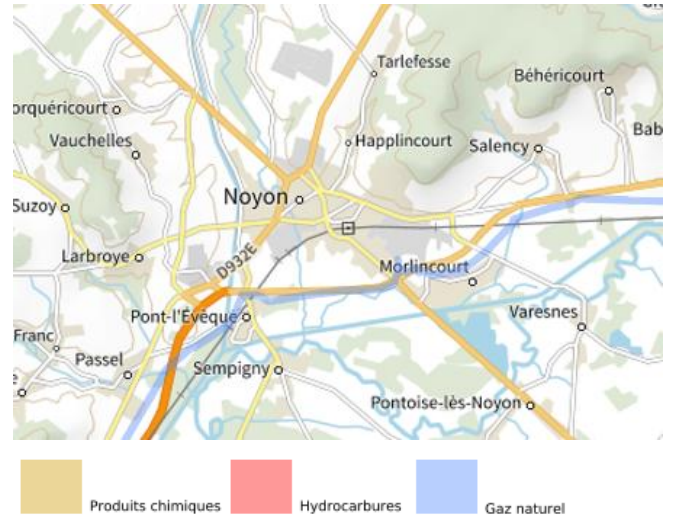
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
AGORA (ex OCEAL)	Non Seveso
AXIMUM INDUSTRIE	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Noyon

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Noyon

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 5 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 105 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11900424	Effondrement / Affaissement	mont Saint Simeon

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PICAW0015957	cave	Rue des deux bornes
PICAW0015958	indéterminé	place du marché franc
PICAW0015959	ouvrage civil	parcelles 651, 650,
PICAW0016748	indéterminé	parcelle cadastrale 31

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

5 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000786901	SITE PROSIGN	En cours
SSP000796301	IMPRIMERIE DIDIER QUEBECOR SA	En cours
SSP000916801	Installation technique d'EDF / GDF	En cours
SSP001143801	RIGIDA	En cours
SSP001073401	Kohler France (ex Jacob Delafon)	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

105 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4022427		En arrêt	
SSP4022422		Indéterminé	
SSP4021337		Indéterminé	
SSP4021336		En arrêt	
SSP4021332		En arrêt	
SSP4021326		En arrêt	
SSP4021325		En arrêt	
SSP4021324		En arrêt	
SSP4021322		En arrêt	
SSP4021317		En arrêt	
SSP4021316		En arrêt	
SSP4021315		Indéterminé	
SSP4021314	(ex Brasserie de Noyon)	En arrêt	
SSP4021313	Rigida Dpt cycles, jantes et guidons	Indéterminé	
SSP4021309	Rigida Dpt cycles, jantes et guidons	Indéterminé	
SSP4021308		Indéterminé	
SSP4021307		En arrêt	
SSP4021306		En arrêt	
SSP4021305		En arrêt	
SSP4021304		En arrêt	
SSP4021276	Fonderie jacob Delafon	Indéterminé	
SSP4021275		En arrêt	
SSP4021274		En arrêt	
SSP4021273	(ex Concessionnaire Renault, Station Elf)	En arrêt	
SSP4021272		En arrêt	
SSP4021271		Indéterminé	
SSP4021270		En arrêt	
SSP4021269	Relais St Claude	Indéterminé	
SSP4021268		Indéterminé	
SSP4021267		En arrêt	
SSP4021266		En arrêt	
SSP4021265	(ex Atelier St-Luc)	En arrêt	
SSP4021264		En arrêt	
SSP4021263		Indéterminé	
SSP4021262		Indéterminé	
SSP4021261		Indéterminé	
SSP4021260		En arrêt	
SSP4021259		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4021258	Intermarché	Indéterminé	
SSP4021256		En arrêt	
SSP4021139	Concessionnaire VOLKSWAGEN et AUDI	Indéterminé	
SSP4021136		Indéterminé	
SSP4021135	STIM	Indéterminé	
SSP4021129		Indéterminé	
SSP4021128		Indéterminé	
SSP4021127		Indéterminé	
SSP4021126	Transport Vasseur	Indéterminé	
SSP4021119	Concessionnaire CHRYSLER France	Indéterminé	
SSP4021118	Station service ELF	Indéterminé	
SSP4021117		En arrêt	
SSP4021116		En arrêt	
SSP4021109	Atelier du mont Renault	Indéterminé	
SSP4021108	(ex Station service Bienvenu)	En arrêt	
SSP4021107		En arrêt	
SSP4021106	EICI (ex Scierie Coizel)	En arrêt	
SSP4021103		En arrêt	
SSP4021102		Indéterminé	
SSP4021101		Indéterminé	
SSP4021100		En arrêt	
SSP4021099		En arrêt	
SSP4021098		Indéterminé	
SSP4021097		En arrêt	
SSP4021096	(ex Station SHELL)	En arrêt	
SSP4021085		En arrêt	
SSP4021084		Indéterminé	
SSP4021080		En arrêt	
SSP4021079		En arrêt	
SSP4021078		En arrêt	
SSP4021076		En arrêt	
SSP4021072		En arrêt	
SSP4020325	Garage Peugeot	Indéterminé	
SSP4020324	(ex Agence Ford)	En arrêt	
SSP4020323	Station Service Shell - Garage Citroën	Indéterminé	
SSP4020322	Station Service Shell - Garage Citroën	Indéterminé	
SSP4020321	(ex La Maison du Jardin)	En arrêt	
SSP4020320		En arrêt	
SSP4020319		Indéterminé	
SSP4020318	Garage Fiat	Indéterminé	
SSP4020317		En arrêt	
SSP4020316	Magasin Prisunic	Indéterminé	
SSP4020315		En arrêt	
SSP4020314		En arrêt	
SSP4020313		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4020312	Imprimerie Didier Quebecor (ex.	Indéterminé	
SSP4020311	Exploitation Industrielle de Technologie	Indéterminé	
SSP4020310	Sté d'Exploitation des Transports Marcel	Indéterminé	
SSP4020309		Indéterminé	
SSP4020308		Indéterminé	
SSP4020307	Société Verrière d'Encapsulation	Indéterminé	
SSP4020306		Indéterminé	
SSP4020305	Sté Compagnie du RONEO	Indéterminé	
SSP4020304	Sté Guiscard Mécanique	Indéterminé	
SSP4020303		Indéterminé	
SSP4020302		Indéterminé	
SSP4020301	"La Charpente Noyonnaise"	Indéterminé	
SSP4020300		Indéterminé	
SSP4020299	Sté Emboutissage Métaux Picardie	Indéterminé	
SSP4020298	(ex Sté Chaudronnerie-Serrurerie-	En arrêt	
SSP4020297		En arrêt	
SSP4020296		Indéterminé	
SSP4020295		Indéterminé	
SSP4020294		Indéterminé	
SSP4020293	(ex Chaudronnerie Industrielle E.	En arrêt	
SSP4019935	Installation technique d'EDF/GDF	Indéterminé	
SSP659917	POULIN Frédéric	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle